



Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. générale
23 mars 2020
Français
Original : anglais

Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption

Vienne, 9 et 10 juin 2020

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Application des résolutions pertinentes de la Conférence

État de l'application des résolutions pertinentes de la Conférence**

Document d'information établi par le Secrétariat

I. Introduction

1. À sa huitième session, tenue à Abou Dhabi du 16 au 20 décembre 2019, la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption a adopté la résolution 8/8, intitulée « Suite donnée à la déclaration de Marrakech en faveur de la prévention de la corruption », dans laquelle elle a prié le Secrétariat de lui présenter, à sa neuvième session, ainsi qu'au Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption, à ses réunions intersessions, un rapport sur l'application de la résolution.

2. Le présent document d'information a été établi par le Secrétariat afin de rendre compte des mesures prises pour appliquer la résolution 8/8 et de servir de point de départ aux débats du Groupe de travail pour lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat. Il y est question de toutes les initiatives prises aux niveaux mondial, régional ou national par les États parties, avec l'appui du Secrétariat, pour appliquer la résolution au cours de la période considérée, soit de novembre 2019 à février 2020. Le document [CAC/COSP/2019/2](#), présenté à la Conférence à sa huitième session, contient des informations sur les mesures prises entre la précédente réunion du Groupe de travail, en septembre 2019, et le mois de novembre 2019.

* CAC/COSP/WG.4/2020/1.

** Résolution 8/3, intitulée « Promouvoir l'intégrité dans le secteur public dans les États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption » ; résolution 8/7, intitulée « Renforcer l'efficacité des organes de lutte contre la corruption » ; résolution 8/8, intitulée « Suite donnée à la déclaration de Marrakech en faveur de la prévention de la corruption » ; résolution 8/10, intitulée « Mesure de la corruption » ; résolution 8/11, intitulée « Renforcement de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption dans les petits États insulaires en développement » ; résolution 8/12, intitulée « Prévenir et combattre la corruption en rapport avec des infractions qui ont des incidences sur l'environnement » ; et résolution 8/13, intitulée « Déclaration d'Abou Dhabi sur le renforcement de la collaboration entre les institutions supérieures de contrôle des finances publiques et les organes de lutte contre la corruption afin de prévenir et de combattre plus efficacement la corruption ».



II. État de l'application de la résolution 8/8

A. Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption

1. Rapport sur l'application de la résolution 8/8 par les États parties

3. Dans sa résolution 8/8, la Conférence a engagé les États parties à poursuivre et à renforcer la mise en œuvre effective des mesures de prévention visées dans le chapitre II de la Convention et dans ses propres résolutions. Les États parties sont donc invités à communiquer au Secrétariat, à la présente réunion, des informations sur les mesures prises pour appliquer cette résolution.

2. Rapport sur l'application du chapitre II de la Convention

4. Dans sa résolution 8/8, la Conférence s'est félicitée des efforts que déployait le Groupe de travail pour faciliter l'échange d'informations entre les États parties sur les initiatives et bonnes pratiques adoptées par eux dans les domaines qu'il avait abordés à ses réunions tenues en 2018 et 2019, et elle a décidé que le Groupe de travail poursuivrait ses travaux. Elle s'est félicitée de l'engagement qu'avaient pris les États parties de communiquer des informations sur les bonnes pratiques de prévention de la corruption et des efforts qu'ils consentaient dans ce sens pour que le Secrétariat réunisse ces informations, les organise de manière systématique et les diffuse dans l'exercice de ses fonctions d'observatoire international. Elle a prié les États parties de continuer à partager de telles informations et le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, de poursuivre sa tâche d'observatoire international et d'actualiser le site Web thématique¹ du Groupe de travail en y ajoutant toute information pertinente.

5. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a donc continué de rassembler les informations fournies par les États parties, qui comprenaient les présentations faites aux réunions du Groupe de travail, les rapports pertinents et des liens vers des ressources documentaires supplémentaires, et de les publier sur le site Web thématique du Groupe de travail.

B. Promotion de l'adhésion universelle à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Nouveaux États parties à la Convention

6. L'ONUDC a continué de promouvoir l'adhésion à la Convention. Au cours de la période considérée, les Tonga ont adhéré à celle-ci, portant le nombre d'États parties à 187.

7. L'ONUDC a organisé des ateliers pour aider et appuyer les points de contact et les experts gouvernementaux dans la préparation des réponses à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation en Jamaïque, en novembre 2019, au Niger et au Turkménistan, en décembre 2019, et en Mauritanie, en février 2020.

8. En outre, l'ONUDC a tenu en Somalie, en janvier 2020, une série de réunions avec des représentants de l'État pour discuter des mesures nécessaires à la ratification de la Convention, ainsi que d'autres mesures de lutte contre la corruption.

¹ www.unodc.org/unodc/en/corruption/WG-Prevention/working-group-on-prevention.html.

C. Aide fournie aux cadres juridiques et directeurs des États en matière de lutte contre la corruption

1. Aide fournie aux États pour la rédaction de lois comportant des dispositions relatives à la prévention de la corruption

9. Au cours de la période considérée, l'ONUSDC a appuyé l'élaboration et la révision de plusieurs lois anticorruption, notamment en contribuant à une analyse des lacunes législatives réalisée au Kosovo conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Il a organisé au Burundi un atelier national sur la protection des lanceurs d'alerte destiné à faciliter les travaux législatifs en la matière, et il a formulé des recommandations concernant la rédaction d'un projet de loi sur la protection des lanceurs d'alerte au Mexique. Il a également participé à un atelier de consultation en Gambie sur la modification du Code pénal et du Code de procédure pénale, et discuté avec le Solliciteur général de la présentation d'un projet de loi anticorruption. En février 2020, il a aidé le Niger à examiner un projet de loi sur la prévention et la répression de la corruption.

2. Aide fournie aux États pour l'élaboration de politiques et de stratégies de lutte contre la corruption

10. En novembre 2019, l'ONUSDC a commencé à appuyer la mise en œuvre du plan national de lutte contre la corruption de la Grèce dans le cadre d'un projet financé par l'Union européenne. En décembre, il a pris part à des consultations informelles avec l'Autorité qatarienne chargée du contrôle et de la transparence de l'administration qui ont porté sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption du Qatar. Une table ronde a été organisée en février 2020 avec la Commission de lutte contre la corruption des Maldives afin d'examiner des documents d'orientation sur la lutte anticorruption.

3. Intégrité, transparence, responsabilité et état de droit dans l'administration publique

a) Prévention des conflits d'intérêts et systèmes de déclaration d'avoirs

11. Au Honduras, au cours de la période considérée, l'ONUSDC a aidé à adapter le système de déclaration d'avoirs aux besoins de la Cour des comptes. Il s'est appuyé pour cela sur les informations et les propositions recueillies lors d'entretiens qu'il avait menés précédemment avec les parties prenantes.

b) Signalement d'actes de corruption

12. En novembre 2019, en Colombie, l'ONUSDC a présenté un guide sur les mécanismes de signalement dans le sport lors d'un atelier organisé par l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'Agence mondiale antidopage. Y ont participé des représentants des organismes nationaux antidopage, des services de détection et de répression et des autorités judiciaires d'Argentine, de Bolivie (État plurinational de), du Brésil, du Chili, de Colombie, du Paraguay et du Pérou. L'Office a également apporté son concours à l'élaboration d'une stratégie de prévention de la corruption dans le secteur judiciaire salvadorien, lancée en décembre 2019.

c) Passation des marchés publics et finances publiques

13. En novembre 2019, l'ONUSDC a aidé les autorités ougandaises de lutte contre la corruption à appliquer le paragraphe 1 de l'article 9 de la Convention, qui porte sur la passation des marchés publics.

D. Moyens déployés pour faire en sorte que les organes de lutte contre la corruption soient dotés des compétences nécessaires

1. Désignation des autorités compétentes

14. En vertu du paragraphe 3 de l'article 6 de la Convention, les États parties sont tenus d'informer le Secrétaire général de la désignation d'autorités compétentes susceptibles d'aider d'autres États parties à mettre au point et à appliquer des mesures spécifiques de prévention de la corruption.

15. En février 2020, le Secrétaire général avait reçu des notifications de la part de 118 États parties, qui y désignaient au total 183 autorités compétentes. Une liste actualisée est mise à la disposition des autorités compétentes et des administrations publiques dans un répertoire en ligne².

2. Soutien aux organes de lutte contre la corruption

16. En novembre 2019, à Vienne, l'ONUSDC a fait une présentation en présence de responsables de la Commission centrale indienne de vigilance. Le même mois, il a organisé un atelier avec le Groupe cambodgien de lutte contre la corruption et participé à une réunion de l'Office national de lutte contre la fraude et la corruption du Sénégal, à Dakar. Les procureurs et les enquêteurs des organismes anticorruption mauritaniens et tchadiens ont également bénéficié d'une formation sur les enquêtes en matière de corruption lors d'une manifestation tenue au Sénégal, en février 2020.

3. Amélioration de la coordination des initiatives mondiales, régionales et nationales de lutte contre la corruption

17. Au niveau mondial, en novembre 2019, l'ONUSDC a présenté les dispositions de la Convention lors d'une réunion internationale sur la lutte contre la corruption organisée en Allemagne par l'Agence allemande de coopération internationale. Au Qatar, il a animé avec le Département des opérations de paix un atelier sur les problèmes liés à la corruption auxquels se heurtent les opérations de paix des Nations Unies. En outre, il a contribué à l'élaboration des documents d'orientation du Groupe de travail du G20 sur la lutte contre la corruption, auquel il a présenté des exposés lors d'une réunion tenue en Arabie saoudite en février 2020.

18. Au niveau régional, en novembre 2019, l'ONUSDC a présenté divers aspects de ses activités de lutte contre la corruption à l'Assemblée générale du Réseau des institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique de l'Ouest (Togo), à l'assemblée générale annuelle de l'Association est-africaine des autorités anticorruption et à la deuxième réunion régionale sur l'entraide judiciaire des autorités centrales des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Myanmar). Il a également participé à la troisième session de la Conférence des Parties à la Convention de la Ligue des États arabes contre la corruption, qui s'est tenue au Maroc en janvier 2020. Il a procédé à des exercices de cartographie dans le cadre du projet visant à accélérer l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, l'exercice pour l'Afrique australe ayant été réalisé en Zambie en janvier 2020. En ce qui concerne l'Amérique du Sud et le Mexique, ce travail s'est déroulé au Mexique, en février 2020. En coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Office a animé et appuyé la Conférence régionale du Pacifique sur la lutte contre la corruption, tenue à Kiribati en février 2020, sur le thème de la lutte commune contre la corruption.

19. Au niveau national, l'ONUSDC a organisé au Myanmar, en novembre 2019, un atelier sur la coopération internationale dans les affaires complexes de corruption internationale et participé à une conférence de haut niveau sur la lutte contre la corruption au service de la prospérité en Europe du Sud-Est, qui s'est tenue le même mois en Serbie. Toujours en novembre, il a dispensé des formations sur les enquêtes

² www.unodc.org/comppauth_uncac/en/index.html.

en matière de corruption en Inde et en Roumanie. Des ateliers, des stages de formation et des conférences sur des thèmes liés au recouvrement d'avares ont été organisés en Éthiopie et au Nigéria, en novembre également, ainsi qu'en Égypte et en Autriche, en janvier 2020. L'ONUSUD a aussi participé à un atelier sur la lutte contre la corruption organisé en Autriche par le Département d'État des États-Unis d'Amérique et à une table ronde sur les enseignements tirés de l'expérience de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala, qui s'est tenue aux États-Unis en novembre 2019. À l'occasion de la Journée internationale de la lutte contre la corruption, le 9 décembre 2019, l'Office et le Gouvernement hondurien ont signé un mémorandum d'accord pour renforcer leur coopération. En janvier 2020, l'ONUSUD a mené une mission consultative en Grèce dans le cadre d'un projet de lutte contre la corruption financé par l'Union européenne, tandis qu'en février 2020, il a pris part à une cérémonie tenue en Malaisie par la Perdana International Anti-Corruption Champion Foundation.

E. Promotion de l'intégrité et de la responsabilité du système de justice pénale

1. Intégrité de la justice

20. En Autriche, en novembre 2019, dans le cadre du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha et en collaboration avec le Service d'information des Nations Unies et l'International Association of Women Judges, l'ONUSUD a organisé deux projections du film *The Judge* suivies de débats afin de promouvoir le travail du Réseau mondial pour l'intégrité de la justice sur les questions d'intégrité liées au genre. Il a également organisé un voyage d'étude en Autriche, auquel ont participé 40 juges du Réseau européen de formation judiciaire. Le même mois, il a présenté le travail du Réseau lors de réunions de haut niveau avec des représentants de la Cour suprême fédérale du Brésil, ainsi qu'à un atelier sur la lutte contre la corruption organisé en Autriche par le Département d'État des États-Unis.

21. En Argentine, en décembre 2019, une formation sur la déontologie judiciaire a été dispensée à Ushuaia et à Buenos Aires, dans le cadre de manifestations organisées par le Conseil de la magistrature de la ville de Buenos Aires, avant la réunion du Réseau mondial pour l'intégrité de la justice, conduite par l'ONUSUD et consacrée à l'Amérique latine. Pendant la huitième session de la Conférence des États parties, l'Office a organisé une manifestation parallèle sur les travaux menés par le Réseau pour renforcer l'intégrité de la justice et l'application de l'article 11 de la Convention. Le même mois, en République dominicaine, les travaux du Réseau ont été présentés à une conférence de l'Union internationale des magistrats.

22. En janvier 2020, en Allemagne, l'ONUSUD a fait des présentations sur le Réseau mondial pour l'intégrité de la justice lors de la Conférence sur l'état de droit, la justice et le développement organisée par le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement.

23. Après plusieurs réunions préparatoires organisées au cours de la période considérée, une réunion de haut niveau du Réseau mondial pour l'intégrité de la justice s'est tenue au Qatar en février 2020, réunissant près de 700 participants issus de plus de 115 pays et de 50 associations judiciaires et organisations. De nombreuses réunions de coordination et de partenariat ont eu lieu en marge de cette manifestation avec, notamment, le Conseil consultatif du Réseau, des représentants de haut niveau des autorités judiciaires du monde entier, l'International Association of Women Judges et l'Union internationale des magistrats.

24. L'utilisation des médias sociaux par les juges et le recours à l'intelligence artificielle dans le système judiciaire figurent au nombre des questions examinées par le Réseau mondial pour l'intégrité de la justice au cours de la période considérée. En novembre 2019, l'ONUSUD a participé à une manifestation sur la gouvernance des données et de l'intelligence artificielle organisé en Suisse par l'initiative Global Pulse

de l'ONU et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Le même mois, dans le cadre de la Semaine du droit, de la justice et du développement organisée aux États-Unis par la Banque mondiale, il a tenu des sessions sur l'utilisation des médias sociaux par les juges et le recours à l'intelligence artificielle dans le système judiciaire. Les lignes directrices non contraignantes relatives à l'utilisation des médias sociaux par les juges, élaborées par le Réseau mondial pour l'intégrité de la justice, ont été présentées lors de cette manifestation.

25. En Pologne, en décembre 2019, l'ONUSUDC a participé à une réunion d'experts portant sur la mise à jour des Recommandations de Kiev sur l'indépendance judiciaire en Europe orientale, dans le Caucase du Sud et en Asie centrale publiées en 2010. En El Salvador, avec l'appui de fonctionnaires colombiens, il a dispensé une formation spécialisée à l'École de formation des procureurs du Bureau du Procureur général et à l'École de la magistrature.

2. Intégrité des services de poursuites

26. Au cours de la période considérée, l'ONUSUDC a animé deux tables rondes sur l'intégrité des services de poursuites à l'occasion de la Semaine du droit, de la justice et du développement organisée par la Banque mondiale, et en novembre 2019, à Cabo Verde, il a fait une présentation sur ce thème aux procureurs des pays lusophones d'Afrique.

F. Mesures destinées à prévenir et combattre la corruption dans le secteur privé

Promouvoir l'élaboration de normes et procédures de préservation de l'intégrité du secteur privé donnant effet à l'article 12 de la Convention

27. En novembre 2019, l'ONUSUDC a examiné des solutions techniques innovantes avec le laboratoire de réflexion d'IBM, en Suisse, et présenté l'utilité que revêt la Convention en matière de conformité des entreprises au Conseil autrichien des entreprises. Il a en outre participé à la dix-neuvième conférence annuelle et assemblée générale des Partenaires européens contre la corruption et du Réseau européen de points de contact contre la corruption, tenue en Suède en décembre 2019.

28. Au Kenya, à l'occasion de la Journée internationale de la lutte contre la corruption, l'ONUSUDC et l'initiative the Blue Company ont signé un accord visant à lutter contre la corruption dans le secteur privé dans le cadre d'une campagne de sensibilisation auprès des médias. Le même jour, au Sénégal, l'Office a participé à un atelier organisé par l'Office national de lutte contre la fraude et la corruption sur le rôle du secteur privé dans la lutte contre la corruption.

G. Promotion de l'éducation en matière de prévention de la corruption

1. Milieux universitaires

29. Au niveau international, dans le cadre de l'Initiative pour l'enseignement universitaire en matière de lutte contre la corruption, l'ONUSUDC a organisé un colloque en Fédération de Russie, en novembre 2019, pour examiner les principales questions concernant la recherche et l'éducation liées à la lutte contre la corruption.

30. En novembre 2019, dans le cadre de l'initiative Éducation pour la justice, l'ONUSUDC a participé au Sommet mondial de l'innovation pour l'éducation, qui se tient tous les deux ans au Qatar. Relevant de la même initiative, les séries de modules universitaires Intégrité et éthique et Lutte contre la corruption ont été présentés à une conférence du Réseau mondial du droit d'intérêt public qui s'est tenue à Singapour, en novembre également. En Indonésie, en décembre, ces modules ont aussi été présentés lors de la dixième conférence mondiale de la Global Alliance for Justice

Education, tenue sur le thème de la stimulation et de la diversification de l'éducation en matière de justice. En Autriche, le 24 janvier 2020, à l'occasion de la Journée internationale de l'éducation, l'Office a organisé une manifestation de haut niveau sur la manière dont l'enseignement supérieur contribuait à renforcer l'état de droit dans le monde et à réaliser l'objectif de développement durable n° 16 d'ici à 2030.

31. En novembre 2019, l'ONUSD a organisé à Maurice et en Fédération de Russie des ateliers sur les séries de modules universitaires Intégrité et éthique et Lutte contre la corruption de l'initiative Éducation pour la justice. Ces outils ont également été présentés lors d'une conférence sur la lutte contre la corruption tenue en décembre au Kazakhstan. En février 2020, l'Office a participé à un atelier de haut niveau organisé au Qatar pour mettre en lumière les différents outils élaborés dans le cadre de cette initiative.

2. Activités de sensibilisation dans les établissements scolaires

32. Dans le cadre de l'initiative Éducation pour la justice, l'ONUSD a participé au trente-troisième Congrès international pour l'efficacité et l'amélioration de l'école, qui s'est tenu au Maroc en janvier 2020. Il a également pris part à l'édition destinée à l'enseignement secondaire de la conférence annuelle Simul'ONU, organisée aux États-Unis en février 2020 par la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies. À cette occasion, les missions de l'ONUSD ont été présentées aux élèves et les enseignants ont reçu une formation sur le *Guide de ressources pour l'organisation de conférences Simul'ONU portant sur la prévention du crime, la justice pénale et d'autres aspects de l'état de droit, élaboré dans le cadre de l'initiative Éducation pour la justice*. Au cours de la période de référence, en Inde, plus de 5 000 élèves et éducateurs ont bénéficié d'un apport de connaissances et d'un mentorat concernant des initiatives anticorruption menées par les écoles.

3. Autres travaux à l'intention de la jeunesse

33. En novembre 2019, l'ONUSD a apporté son appui au deuxième stage consacré à l'intégrité pour les jeunes, organisé au Myanmar par la Commission de lutte contre la corruption et le Ministère de l'éducation, lors duquel des supports élaborés au titre de l'initiative Éducation pour la justice ont servi à dispenser aux élèves des cours sur l'intégrité, l'éthique et la lutte contre la corruption. Lors de la Journée internationale de la lutte contre la corruption, les outils pédagogiques en la matière résultant de ladite initiative ont fait l'objet d'une présentation au Kazakhstan. En partenariat avec Facebook et l'entreprise technologique nigériane Andela, la deuxième édition du Hackathon4Justice (hackathon pour la justice) s'est tenue au Nigéria en février 2020. Lors de cette manifestation, plus de 80 étudiants se sont affrontés pour mettre au point des solutions technologiques destinées à promouvoir l'état de droit et la lutte contre la corruption.

4. Publications et outils en ligne

34. Au paragraphe 22 de sa résolution 8/8, la Conférence des États parties a prié l'ONUSD de continuer d'offrir et de mettre au point des initiatives de renforcement des capacités, notamment de nouveaux produits d'information et des outils techniques, sur demande et sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, concernant les mesures de prévention de la corruption, de repérer les pratiques comparativement bonnes en la matière et de faciliter la mise en commun, entre les États parties, des compétences et des enseignements tirés de l'expérience.

35. L'ONUSD a continué d'élaborer de nouveaux produits d'information et de proposer différentes versions linguistiques des produits existants. Ces outils techniques et ces publications peuvent être consultés sur le site Web de l'ONUSD³ et sont également regroupés par thème sur la page Web du Groupe de travail⁴.

³ Voir www.unodc.org/unodc/en/corruption/index.html.

⁴ Voir www.unodc.org/unodc/en/corruption/WG-Prevention/working-group-on-prevention.html.

36. D'octobre à décembre 2019, des spécialistes internes et externes ont été consultés pour valider la version finale d'un guide pratique sur l'évaluation et la gestion des risques de corruption dans les organismes publics, dont la parution est prévue pour le premier semestre de 2020.

37. En novembre 2019, le guide sur les mécanismes de signalement dans le sport, fruit d'un partenariat avec le Comité international olympique, a été lancé en Suisse.

38. Les publications de l'ONUSUDC ont été largement diffusées lors de manifestations pertinentes, comme des conférences, des ateliers et des formations, ainsi qu'à l'occasion de visites de pays. Elles sont aussi accessibles sur le site Web de l'ONUSUDC⁵.

H. Autres activités de prévention et thèmes d'actualité

1. Parlements

39. Au titre de l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés, l'ONUSUDC a animé une session sur la coopération internationale en matière de recouvrement des avoirs volés, dans le cadre d'un séminaire sur la lutte contre la corruption organisé par l'International Law Institute aux États-Unis, en novembre 2019. Y ont participé des responsables gouvernementaux et des parlementaires de 10 pays. Lors de la Journée internationale de la lutte contre la corruption, le PNUD, l'ONUSUDC et le Parlement kirghize ont organisé une table ronde sur les stratégies de prévention de la corruption. En Éthiopie, l'Office a participé en février 2020 à la première Conférence des jeunes parlementaires d'Afrique, en marge de la trente-troisième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.

2. Environnement et espèces sauvages

40. Dans le cadre de ses travaux accrus menés dans les domaines de l'environnement et des espèces sauvages, l'ONUSUDC a organisé un atelier consacré à l'élaboration de stratégies d'atténuation des risques de corruption dans le secteur de la pêche en novembre 2019, au Sénégal.

41. L'ONUSUDC a également épaulé les États parties dans le cadre de la négociation de la résolution 8/12, intitulée « Prévenir et combattre la corruption en rapport avec des infractions qui ont des incidences sur l'environnement », adoptée par la Conférence des États parties à sa huitième session.

3. Protection du sport contre la corruption

42. Au niveau mondial, en novembre 2019, l'ONUSUDC a présenté un exposé sur la corruption dans le sport lors de la Conférence mondiale d'INTERPOL sur la lutte contre la corruption et le recouvrement d'avoirs, tenue en Colombie, et il a participé à la première réunion du Groupe d'experts spécialisés sur la coopération policière internationale, organisée en France sous les auspices du projet Stadia d'INTERPOL. En décembre 2019, la première Conférence générale du Partenariat international contre la corruption dans le sport s'est tenue aux Émirats arabes unis sous la forme d'une manifestation spéciale précédant la huitième session de la Conférence des États parties. L'Office a par ailleurs contribué à l'organisation d'une manifestation sur la protection du sport contre la corruption en marge de cette huitième session. En outre, il a participé au Forum de dialogue mondial sur le travail décent dans le monde du sport organisé par l'Organisation internationale du Travail en Suisse, en janvier 2020.

43. Au niveau régional, en novembre 2019, l'ONUSUDC a travaillé en étroite collaboration avec INTERPOL et le Comité international olympique pour dispenser une formation aux autorités d'Argentine, de Bolivie (État plurinational de), du Brésil, du Chili, de Colombie, du Paraguay, du Pérou et d'Uruguay, participer à une réunion

⁵ Voir www.unodc.org/unodc/en/corruption/publications.html.

du Groupe d'experts de la Commission européenne sur l'intégrité et faire une présentation à l'occasion d'une activité d'apprentissage entre pairs sur la bonne gouvernance et la prévention de la corruption lors des grands événements publics, en Bulgarie. En outre, une formation a été dispensée aux participants des premiers cours d'hiver du programme d'intégrité de l'Union des associations européennes de football, en Suisse, en janvier 2020.

44. Au niveau national, en étroite collaboration avec INTERPOL et le Comité international olympique, l'ONUSUDC a dispensé une formation aux autorités algériennes en octobre 2019.

45. En janvier 2020, l'ONUSUDC a participé à une réunion du Partenariat international contre la corruption dans le sport au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et tenu une réunion de partenariat et de coopération avec le Comité international olympique en Suisse.

4. Journalistes

46. Un atelier de formation a été organisé par l'ONUSUDC au Ghana en novembre 2019, en vue de renforcer les capacités d'investigation des journalistes d'Afrique de l'Ouest dans le domaine de la criminalité liée à la pêche.

5. Société civile

47. Aux Philippines, l'ONUSUDC a organisé en novembre 2019 une table ronde régionale à l'intention des organisations de la société civile qui contribuent à accélérer l'application de la Convention en Asie du Sud-Est.

6. Problématique femmes-hommes

48. Le Service de la lutte contre la corruption et la criminalité économique de l'ONUSUDC a apporté des contributions sur la corruption et les questions de genre dans le cadre du Programme mondial sur l'égalité des genres et l'avancement des femmes à l'Office des Nations Unies à Vienne/ONUSUDC, aux fins de l'établissement d'un rapport, en janvier 2020, au titre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes. L'ONUSUDC a en outre participé au colloque sur l'intégration des questions de genre et le renforcement des moyens d'action des femmes dans la lutte contre la corruption, tenu en Malaisie en février 2020 par l'Association de coopération économique Asie-Pacifique.

III. Cadre de l'assistance et ressources disponibles

49. Le présent rapport se concentre sur les initiatives et activités visant l'application des résolutions pertinentes adoptées par la Conférence à sa huitième session, mais il importe de noter que pendant la période considérée, l'ONUSUDC a aussi continué de fournir une assistance couvrant l'ensemble de la Convention.

50. Plusieurs programmes et projets mondiaux ont permis à l'ONUSUDC de fournir des orientations, conseils et avis spécialisés aux États parties qui en faisaient la demande, y compris :

- Le Programme mondial visant à prévenir et combattre la corruption en assurant l'application effective de la Convention des Nations Unies contre la corruption à l'appui de l'objectif de développement durable n° 16 ;
- Le Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha en vue de promouvoir une culture de la légalité ;
- Le Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts ;
- Le Projet régional des Nations Unies sur la lutte contre la corruption dans le Pacifique, mis en œuvre conjointement par le PNUD et l'ONUSUDC ;

- Le Programme mondial sur les moyens de protéger le sport contre la corruption et la criminalité ;
- Le projet de renforcement de la coopération en matière d'enquête et de justice pénale le long de la route de la cocaïne en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique de l'Ouest.

51. L'ONUSUDC dispose, au siège ainsi qu'aux niveaux régional et national, d'un personnel spécialisé doté de connaissances et de compétences en matière de lutte contre la corruption. Ce personnel travaille de manière coordonnée pour apporter une assistance technique et des conseils aux États parties qui demandent un appui pour renforcer leur législation et leurs institutions conformément à la Convention. Le présent rapport rend compte de leurs contributions à l'application de la résolution 8/8. Par conséquent, un soutien continu et à long terme de la part des donateurs est indispensable pour que les experts puissent poursuivre leur travail.

IV. Conclusions et recommandations

52. Le Groupe de travail est invité à examiner les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans l'application de la résolution 8/8, qui sont recensés dans le présent rapport, et à suggérer des moyens de renforcer et d'appuyer son application par les États parties. À cet égard, il voudra peut-être inviter les États parties à communiquer au Secrétariat des informations supplémentaires sur les activités, initiatives et partenariats qu'ils mettent en œuvre pour appliquer cette résolution.

53. Le Groupe de travail souhaitera peut-être souligner que l'ONUSUDC a besoin d'un financement suffisant et prévisible pour continuer de fournir des services d'assistance technique en matière de prévention de la corruption aux niveaux national, régional et mondial. Il voudra donc peut-être insister davantage sur le fait qu'il est nécessaire que les États parties et les donateurs renouvellent leur engagement en faveur de la prévention de la corruption, y compris en versant à l'ONUSUDC des contributions extrabudgétaires pluriannuelles destinées à des fins génériques.
